



* * * dépôt de marque * * *

Par **Calostephy**, le **25/05/2009** à **15:09**

Bonjour,

J'ai créé ma boutique via Internet il y a maintenant 3 mois sous le nom de DIETLIGNE Nutrition.

Or, l'un de mes concurrents se nomme DIETLINE NPC.

* Mon concurrent peut-il s'opposer au dépôt de ma marque auprès de l'INPI ?

* Puis-je ou non conserver ma marque ?

Merci de vos réponses,

Cordialement !